

Chartres, le **08 SEP. 2021**

Dossier n°2010-0051

Arrêté portant cessation
d'un système de vidéoprotection

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le titre V du livre II du code de la sécurité intérieure, relatif aux dispositions générales en matière de vidéo-protection ;

Vu le titre II chapitre III du livre II du code de la sécurité intérieure relatif à la mise en œuvre de systèmes de vidéoprotection ;

Vu le décret n° 2013-1113 du 4 décembre 2013 relatif aux dispositions des livres 1^{er}, II, IV et V de la partie réglementaire du code de la sécurité intérieure,

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection ;

Vu l'autorisation préfectorale délivrée pour l'installation d'un système de vidéoprotection pour l'agence bancaire «CIC», situé 3, rue de la volaille à **NOGENT-le-ROI (28210)** ;

Considérant la notification reçue via l'application dédiée GUP émanant de Mme le chargé de sécurité du réseau bancaire CIC Ouest, informant de la fermeture définitive de l'établissement précité ;

SUR la proposition de Monsieur le Directeur de Cabinet du Préfet d'Eure-et-Loir ;

ARRETE

Article 1er – L'arrêté préfectoral n° 21-05/70-PREF-SDS/PA du 30 avril 2021, portant autorisation de renouvellement d'un système de vidéoprotection situé à l'établissement précité, est abrogé.

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au **Recueil des Actes Administratifs** de la Préfecture d'Eure-et-Loir.

Il pourra faire l'objet d'un **recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans (28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS CEDEX 1)** dans un délai de **deux mois** à compter de la date de sa notification à l'intéressée ou de sa publication.

Article 3 – L'installation d'un système de vidéoprotection sans autorisation est punie de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende sans préjudice des dispositions des articles 226-1 du code pénal et L. 120-2, L. 121-8 et L. 432-2-1 du code du travail.

Article 4 – M. le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet d'Eure-et-Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,
Pour le Préfet
Le Sous-Préfet,
Directeur de Cabinet,

Yannis BOUZAR

